

Image not found or type unknown



Entreprise liquidée reçoit 1 recommandé

Par **raymonde20**, le **24/11/2011** à **16:18**

Bonjour, L'entreprise, en nom propre, a été liquidée en 1990 avec des dettes notamment aux impôts, il y a 20 ans. Il a reçu ce jour 1 recommandé au nom de l'entreprise.....puis nom et prénoms. Il n'a pas pu lire le recommandé car il n'était pas là. Cette personne a des biens et je voudrais savoir si 1 tiers ou autre peut demander à être remboursé ? Merci.

Par **neilcaffrey**, le **25/11/2011** à **11:41**

bonjour, L'entreprise était en nom propre ??? le jugement du tribunal de commerce a décidé quoi à ce moment là ??? il y a eu une liquidation judiciaire avec extinction des dettes ??? il faudrait avoir le jugement, je ne pense pas qu'il y ait à craindre mais j'aurais eu besoin de lire le jugement. mais normalement il y a prescription cela est 10 ans sauf ordonnance contraire qui doit être signifiée dans le jugement. en attente de vous lire. cordialement.